

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale

Décision n° 84269 du 14 septembre 2012 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « auto-engins blindés »

NOR : INTJ1234107S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision n° 74148 GEND/CEGN/BOEP-PL en date du 3 septembre 2012 relative à l'attribution du brevet élémentaire de spécialiste « auto-engins blindés » à compter du 27 août 2012,

Décide:

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} septembre 2012 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « auto-engins blindés » dont le nom figure ci-après:

Camps-Guiran, Jérémy	Nigend : 300 875	Numéro de livret de solde : 8 101 414
Damgé, Charlie	Nigend : 343 065	Numéro de livret de solde : 8 045 028
De Saint Esteban, Nicolas	Nigend : 343 174	Numéro de livret de solde : 8 045 031
Goemaes, Arnaud	Nigend : 342 991	Numéro de livret de solde : 8 045 039
Hartel, Xavier	Nigend : 343 188	Numéro de livret de solde : 8 045 042
Marsault, Thomas	Nigend : 342 804	Numéro de livret de solde : 8 045 049
Martin, Cedric	Nigend : 343 189	Numéro de livret de solde : 8 045 050
Mathieu, Manuel	Nigend : 343 328	Numéro de livret de solde : 8 045 052
Maton, Hervé	Nigend : 343 204	Numéro de livret de solde : 8 045 053
Monier, Steve	Nigend : 343 207	Numéro de livret de solde : 8 045 056
Moreton, Giovanni	Nigend : 343 186	Numéro de livret de solde : 8 045 057
Navarro, Nicolas	Nigend : 343 191	Numéro de livret de solde : 8 045 061
Pamphile, Lionel	Nigend : 323 236	Numéro de livret de solde : 8 113 886
Perardot, Alexandre	Nigend : 330 705	Numéro de livret de solde : 8 118 866
Perez, Alexandre	Nigend : 343 209	Numéro de livret de solde : 8 045 063

Siffert, Delphine

Nigend : 320 099

Numéro de livret de solde : 8 112 302

Vuitton, Eddy

Nigend : 242 782

Numéro de livret de solde : 8 095 822

Fait le 14 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
OLIVIER COURTET